SAGES-FEMMES

Cinq avancées sans précédent pour la profession

La ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, a annoncé cinq mesures concrètes pour les sages-femmes.

Trois principes ont guidé son choix :

- l'amélioration de la santé des femmes,
- la reconnaissance du caractère médical des compétences des sages-femmes,
- la garantie du bon fonctionnement des établissements de santé.

LES ATTENTES DES SAGES-FEMMES

- Les sages-femmes souhaitent un **un statut reconnaissant leurs compétences médicales**.

- **L'étendue du rôle des sages-femmes est peu connue**. La plupart des femmes pensent que leurs compétences se limitent aux soins liés aux grossesses et aux accouchements.

- Les sages-femmes demandent plus de **responsabilités au sein des établissements de santé**.

- **Le statut des étudiants en maïeutique n'est pas assez attractif.**

- **Le niveau de rémunération des sages-femmes n'est pas à la hauteur de leurs responsabilités.**

LES RÉPONSES APPORTÉES

Un statut médical clarifié

- Les sages-femmes des hôpitaux vont bénéficier d'un **statut médical dans la fonction publique hospitalière**. Leur **représentation** au sein de la commission médicale d'établissement sera **renforcée**. **Les actes réalisés en propre** par les sages-femmes seront reconnus comme tels.

Des compétences valorisées

- **Une communication sera mise en place auprès des professionnels de santé et du grand public** pour informer et valoriser les compétences médicales des sages-femmes et rappeler qu'elles peuvent donner des consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention.

De nouvelles responsabilités

- **Les responsabilités des sages-femmes au sein des établissements de santé seront renouvelées** : elles participeront avec les médecins à une réflexion sur la prise en charge des mères et des nouveaux-nés. Elles pourront se voir confier la responsabilité d'unités fonctionnelles, en articulation avec les gynécologues-obstétriciens, les anesthésistes-réanimateurs et les pédiatres.

Une formation renforcée

- **La formation des sages-femmes sera renforcée** : le statut des étudiants en maïeutique de 4e et 5e année sera amélioré. Leur niveau de rémunération sera aligné sur celui des étudiants en médecine.

Une meilleure rémunération

- **La rémunération des sages-femmes sera revalorisée** en tenant compte de leur niveau de responsabilité.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ